

# L'emprise sectaire, un meurtre de la pensée

## Quelques témoignages

Par une froide nuit de décembre 1995, seize personnes, dont trois enfants, furent tuées par balles, puis en partie immolées par le feu. Le lieu du drame : une clairière de la forêt du Vercors, à proximité d'un gouffre au nom prédestiné : « Le Trou de l'Enfer ».

### Il y a vingt ans, les massacres du Vercors

L'émotion soulevée dans le monde fut considérable. Il s'agissait du deuxième massacre de l'Ordre du Temple Solaire (OTS). Une secte ésotérique, néo templière et apocalyptique, dont le but ultime était un « départ » – un suicide collectif – vers Sirius, un monde supposé plus pur que la planète Terre. Quinze mois plus tôt, le 5 octobre 1994, quarante-huit adeptes de l'OTS avaient péri lors de deux de ces « Transits » survenus en Suisse, l'un à Granges-sur-Salvan dans le Valais, l'autre à Cheiry, dans le Canton de Fribourg. Les deux groupes étaient disposés en cercle, les pieds orientés vers le centre, la tête vers l'extérieur. La plupart avaient revêtu la même cape blanche, noire ou dorée, selon le rang qu'ils occupaient dans cette confrérie secrète très hiérarchisée. Suicidés au curare à Granges-sur-Salvan, ou assassinés par balles à Cheiry, leurs corps auraient dû disparaître dans l'incendie de leurs chalets, si les dispositifs de mise à feu avaient fonctionné comme prévu. Ce ne fut pas le cas.

L'Ordre du Temple Solaire n'en avait pas fini pour autant. En 1997, cinq membres de la secte « transitèrent » à Saint-Casimir-de-Portneuf au Québec, selon le même modus operandi. Au total, en deux ans et demi, 74 personnes – dont 11 enfants – furent ainsi « amenées », consentantes ou contraintes, à périr dans des conditions et un état de sujétion psychologique révoltants.

L'Ordre du Temple Solaire avait été fondé en 1984 à Genève par Luc Jouret, homéopathe, « expert » en médecines parallèles, et Jo di Mambro, ex horloger, très versé dans le spiritisme et la kabbale, une passion qu'il partageait avec Michel Ta-

bachnik, compositeur et chef d'orchestre franco-suisse. Ces trois hommes étaient considérés comme les théoriciens de l'OTS, « fraternité mondiale » aux concepts thérapeutico-ésotériques très hermétiques. Si les deux premiers allèrent jusqu'au bout de leurs convictions et du feu purificateur, Michel Tabachnik ne fit pas partie de ces expéditions. Il fut toutefois mis en cause par la justice. N'avait-il pas, par ses écrits<sup>1</sup>, placé les futures victimes dans une dynamique mortifère ? Il fut relaxé lors d'un procès en première instance à Grenoble en 2001. Puis, le Parquet ayant interjeté appel, il fut à nouveau relaxé en 2006. Vingt ans après, les preuves font toujours défaut.

## Le corps, carburant de l'espace...

Il est vrai que les théories de l'OTS étaient si absconses pour le commun des mortels qu'un complot aurait, somme toute, paru plus concret. Ou « moins irrationnel ». Les gourous avaient persuadé leurs adeptes que leur être charnel constituait la matière première nécessaire à une transformation alchimique. Laquelle leur permettrait de muter d'un état inférieur vers « un niveau d'évolution spirituelle supérieur ». Or, cette opération ne pouvait s'effectuer que par le biais de l'immolation. Leurs âmes, elles-mêmes libérées, pourraient ainsi rejoindre Sirius, lieu de pureté et de savoir absolu. D'où l'impérieuse nécessité de suivre un protocole strict au moment du « départ » :

- Ingérer anesthésiants ou poisons pour annihiler toute perception extérieure.
- Créer un choc dans le crâne, par tirs de balles, afin de libérer l'âme.
- Brûler les corps pour transformer en énergie au moins 50 % du carbone les composant.

Un sacrifice par le feu monstrueux aux yeux de la société, mais la résultante d'un lavage de cerveau savamment entretenu pendant dix ans. Une manipulation mentale fondée sur le catastrophisme, l'obsession de la pureté et une volonté de toute-puissance de la part des dirigeants, englués dans la spoliation des biens de leurs adeptes.

## L'évangélique « gourelle » de Lisieux

Cette volonté de toute puissance, on la retrouve chez Madame Derclé à qui une vingtaine de personnes donneraient le Bon Dieu sans confession, lorsqu'elles la

---

1 « Les Archées », textes ésotériques de Michel Tabachnik constituant l'enseignement réservé à l'élite de l'Ordre du Temple Solaire.

rencontrent à Lisieux en 2002. Comment imaginer que cette honorable mère de trois enfants, professeure d'anglais et fondatrice du cercle de prière évangélique le « Parc d'Accueil », va les entraîner à leur perte morale, physique, psychique ? À un désastre total ?

Le malheur veut que cette vingtaine de personnes soient en proie à une période de doutes et d'incertitude lorsque leur route croise celle de Françoise Dercle, l'assurance faite femme. L'œil bleu serein, la rondeur épanouie, elle a l'enthousiasme d'une animatrice de club de vacances et prône un évangélisme plutôt rock'n'roll, qu'elle vend comme « un chemin de foi pour s'approcher de Dieu avec son cœur ».

Très vite, elle séduit, mieux : elle fascine. Tous trouvent en elle leur modèle, leur maître à penser. Sans se douter que ce sera pour le pire. Qu'ils n'auront plus ni capacité critique ni pensée autonome, mais seront sous l'emprise absolue d'un esprit pervers qui les poussera à commettre des actes impensables<sup>2</sup>. Pour l'heure, elle dit « incarner le Saint-Esprit », s'autoproclame « déesse de la beauté » : ils la vénèrent, l'appellent « Reine ». Ils donneraient jusqu'à leur dernier centime pour elle. D'ailleurs, elle les y pousse, au point qu'ils se délestent de 400 000 euros, ce qui lui permet d'acheter une maison à son nom. Pour mieux les accueillir, dit-elle. Autrement dit, pour mieux les isoler du reste du monde. L'enseignement de Mme Dercle y est intense. « Elle raconte des choses qu'ils n'ont jamais entendues nulle part. Elle fait des révélations sur Dieu, elle transmet ce qu'elle vit intérieurement et intimement avec le Saint-Esprit [...]. Elle devient un être tout-puissant à leurs yeux », témoignera lors du procès Delphine Guérard, psychologue, expert près la Cour d'appel de Paris<sup>3</sup>. Le poisson est bien ferré. La gourelle peut désormais agir à sa guise, tout imposer selon sa logique perverse et destructrice. Au nom de sa doctrine de « cœur à cœur avec Jésus », elle initie des séances de câlins, dites « mêlées célestes ». Puis viennent les « navigations célestes », autrement dit les orgies, qu'elle dirige, mais auxquelles elle-même ne participe pas. Elle y fait et défait les couples. Contraint une mère à des relations incestueuses avec son fils handicapé mental, une jeune femme à s'ébattre avec un autre devant son compagnon.

Face à elle, des pâtes totalement malléables, des esprits en jachère, qu'un langage déconstruit infantilise et fait régresser chaque jour davantage. Elle truffe son catéchisme-bouillie de « gouzigouzi » et de « goyogoyo ». Mais ses adeptes, assujettis, brutalisés, battus, insultés, menacés de l'Enfer s'ils ne chassent pas leurs

2 Voir sous la direction de Marie-Jeanne Deschamps, *Les leçons d'un procès. Le Parc d'Accueil de Lisieux*, Actes du Colloque organisé sous l'égide de l'ADFI Normandie, Caen, 26 février 2014.

3 Delphine Guérard, « Les répercussions psychologiques des victimes : de leur cheminement dans la secte à leur souffrance psychique », op. cit., p. 69.

démons, avalent ce brouet insipide sans regimber. Ils étaient adultes lorsqu'ils ont rejoint le « Parc d'Accueil de Lisieux ». À présent ils n'ont même plus l'âge de raison. Toute initiative les pétrifie. Emmener leurs enfants au carnaval devient une décision aussi difficile à prendre que de déclencher le feu nucléaire. Adresser un courriel personnel doit impérativement obtenir l'aval de la terrifiante et fascinante Madame Dercle. C'est la néantisation de leur pensée.

## Coup d'arrêt à l'abus de faiblesse

Onze ans plus tard, en 2013, la « gourelle de Lisieux » est condamnée à cinq ans de prison ferme pour « abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de faiblesse », délit défini par la loi About-Picard de 2001. Sujétion psychique, viols en réunion, attouchements sexuels sur personnes vulnérables, humiliations psychologiques, violences physiques et spoliations, tels sont les faits qui lui sont reprochés. Elle devra verser 450 000 euros de dédommagement à ses victimes. Pour Catherine Picard, co-auteur de la loi et présidente de l'UNADFI, ce procès est un « cas d'école ». Tous les ingrédients de l'emprise sectaire y figurent : « Séduction, mystification, manipulation mentale, escroquerie financière, et, me semble-t-il, les plus destructeurs : atteinte à la dignité, privation de liberté de penser, privation de liberté de conscience ». Lors du colloque sur « Le Parc d'accueil de Lisieux », le commandant de police Yannick Le Roy avait souligné que « les sectes, par leur nature, sont fermées, opaques. Il est donc très difficile d'obtenir des témoignages directs. [...]. La seule réponse de poids à cette difficulté majeure est de pouvoir multiplier les écoutes téléphoniques sur les membres des groupes [...]. Car comment traduire sur papier la voix d'une femme d'une cinquantaine d'années réduite à parler comme une petite fille soumise et obéissante ? [...] Comment faire sentir l'extrême soumission des adeptes ? »<sup>4</sup>, si ce n'est par ces écoutes soumises ensuite à l'expertise de psychiatres, destinée à caractériser l'infraction pénale.

## Un dévoiement du transfert

Ainsi, souligne Maître Alain Fouquet, avocat à Angers, « le sujet n'est pas seulement cassé, mais quelque part il est [...] artificiellement reconstruit, comme on reconstruit un robot pour profiter de son énergie, son élan vital, mais en les détournant. On a une effraction du sujet avec une « déconstruction », mais ensuite une espèce de restauration du sujet. Et cette restauration se fait grâce à la doc-

<sup>4</sup> Yannick Le Roy, « L'enquête pénale face aux dérives sectaires, particularités et difficultés d'intervention », op. cit., pp. 16 et 17.

trine sectaire [...]. Et plus la doctrine est fumeuse, plus la restauration du sujet [...] est dangereuse, parce qu'elle ne repose [...] sur rien d'autre qu'une espèce de transfusion psychique de quelque chose qui est profondément toxique, à savoir la volonté criminelle de l'auteur »<sup>5</sup>. C'est ce que le psychiatre Daniel Zagury, à propos de l'affaire des Reclus de Monflanquin, qualifie d'« abus de transfert »<sup>6</sup>, qui est un dévoiement de la relation transférentielle, cette influence particulière qu'exerce un psychisme sur un autre psychisme. Si la cure analytique est en effet destinée à restituer au sujet sa liberté et son autonomie de pensée, l'abus de transfert, lui, a pour objectif d'asservir et d'exploiter.

C'est ainsi que, pendant près de dix ans, onze membres d'une même famille sont tombés sous l'emprise d'un homme de 35 ans, qui les a subjugués, asservis, terrorisés. Et pour finir ruinés. La plus jeune de la famille avait 15 ans, la plus âgée, 85. Ceux que l'on a surnommés les « reclus de Monflanquin » s'étaient totalement coupés du monde. Le gourou les avait persuadés qu'un complot machiavélique les menaçait et que lui seul pouvait les sauver. Ce fut une rupture à tous les niveaux, personnelle, familiale, sociale, professionnelle. Or, c'était une famille aisée, cultivée, issue de la noblesse protestante. Clanique peut-être, car très attachée au prestige de sa longue lignée d'ancêtres, mais pas sectaire, au sens religieux ou idéologique du terme. C'est sur ce sentiment d'être les derniers représentants d'un monde privilégié en voie de disparition et sur une rivalité dans la fratrie que leur mentor, Thierry Tilly, allait mener sa diabolique entreprise de destruction psychologique et de captation de fortune. Et c'est bien un abus de transfert qui eut lieu. Les reclus de Monflanquin, re-programmés psychologiquement sur les objectifs de leur gourou, en vinrent à penser comme lui. Au point de s'infliger entre eux des actes dégradants, parfois violents : dénonciation, séquestration, privation de nourriture. Des actes qu'individuellement et dans d'autres circonstances, dans un état de conscience non altéré, ils n'auraient jamais commis.

## Des victimes qui s'ignorent

« Je ferai de vous des esclaves heureux » déclarait Ron Hubbard, fondateur de la Scientologie à ses débuts. Formule cynique, mais hélas pas dénuée de fondement. Selon le Commandant de police Yannick Le Roy « lorsqu'une personne est victime d'une infraction classique, que ce soit un vol ou une agression [...] elle en prend conscience immédiatement [...]. Elle sait qu'elle est une victime.

5 Maître Alain Fouquet, « L'emprise en général et l'emprise sectaire en particulier, op. cit., p. 30.

6 Daniel Zagury, préface au livre de Christine de Védrines, *Nous n'étions pas armés*, Paris : Plon, 2013, p. 17.

Ce n'est pas le cas des personnes vivant dans des groupes dérivants à caractère sectaire. Étant apparemment entrées dans cet enfermement de leur plein gré et n'ayant pas ressenti la toile de l'emprise tissée par le gourou s'emparer progressivement d'elles-mêmes, elles ne se sentent pas victimes d'une infraction, surtout au début où la relation s'apparente la plupart du temps à une idylle quasi amoureuse »<sup>7</sup>. L'enquêteur, confronté à ces victimes, fait alors face à un véritable mur d'incompréhension, d'opposition, voire d'hostilité. Dans leur état de sujétion, elles maintiennent que leur vie au sein du groupe est une vie heureuse et épanouie. Leur témoignage est pourtant d'une grande importance. Quelque 350 victimes de groupes sectaires sont sauvées chaque année de l'emprise de leur gourou, selon l'UNADFI. Soit environ une par jour. Non sans traumatismes, il est vrai. « Les personnes, constate la psychologue Delphine Guérard, sont devenues hyper méfiantes, repliées sur elles-mêmes, elles se plaignent d'être épuisées psychologiquement, des sentiments très forts de honte et de culpabilité sont envahissants. Le sentiment d'avoir été étranger à soi-même en participant aux activités du groupe est très prégnant, et c'est une blessure profonde au niveau de l'estime de soi qui prédomine »<sup>8</sup>.

## Mortelle thérapie alternative

Parfois, il est trop tard pour regretter. Ce fut le cas de Serge, mort pour avoir abandonné le traitement classique d'une tumeur maligne près de l'œil, au profit de pseudo thérapies alternatives. Sa sœur Françoise a raconté comment il s'était laissé convaincre par une kinésologue, adepte de la *biologie totale des êtres vivants*<sup>9</sup>, que la chimiothérapie était du poison. Elle l'avait convaincu qu'il lui suffisait d'identifier les conflits familiaux non résolus, vrais responsables de la maladie selon elle, pour guérir. Serge avait également rencontré un spécialiste du *décodage biologique*, toujours pour découvrir un conflit familial qui aurait pu remonter à une ou deux générations. Puis ce fut un naturopathe qui lui avait conseillé des baies, certaines huiles, ou la fameuse cure de légumes à suivre pendant 40 jours. Cela se passait dans un centre de médecines naturelles, dans le sud de la France. Quand Serge voulut revenir à une médecine conventionnelle, 18 mois plus tard, il était trop tard. Il était entré à l'hôpital pour ne plus

7 Yannick Le Roy, « L'enquête pénale face aux dérives sectaires, particularités et difficultés d'intervention », op. cit., pp. 18-19.

8 Delphine Guérard, « Les répercussions psychologiques des victimes : de leur cheminement dans la secte à leur souffrance psychique », op. cit., p. 73.

9 Dont le promoteur, Claude Sabbah, a été condamné le 4 octobre 2015 à deux ans de prison ferme, à la suite du décès d'un patient atteint d'un cancer non traité.

en sortir. Il avait 42 ans. Kinésiologie, iridologie, psycho-généalogie, cures de jus de citron, absorption d'urine, traitement par bicarbonate de soude, la Miviludes met en garde contre les pratiques non conventionnelles à visées thérapeutiques (PNCVT) qui déferlent sur le marché. Il s'agit là d'une véritable industrie qui offre un marché porteur à tous les charlatans qui ont très bien compris l'intérêt pour eux d'investir ce champ. Et elle vise notamment les personnes fragilisées par la maladie, susceptibles d'être victimes de dérives sectaires. Quelle que soit la méthode proposée, l'argent est toujours au cœur du phénomène sectaire. Comment ne pas s'alarmer par conséquent quand plus d'une cinquantaine de ces pseudo thérapies font l'objet de diplômes universitaires, coûteux pour les étudiants, mais fort profitables pour les établissements universitaires en mal de crédit ?<sup>10</sup>.

Les huiles essentielles ou la naturothérapie ont apparemment quelques beaux gourous devant elles.



---

10 Des bobologues à la fac, *Le Canard enchaîné*, 28 octobre 2015.